



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Onzième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Bonn, Allemagne, 14-17 septembre 2002

CMS/ScC.11/Doc. 2

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>1. Remarques liminaires Une allocution de bienvenue aux participants sera faite par un représentant du pays hôte. La réunion sera ouverte par le Dr Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique de la CMS.</p>		
<p>2. Adoption de l'ordre du jour La réunion est invitée à examiner l'ordre du jour et le calendrier provisoires et à faire des propositions d'amendement avant leur adoption.</p>	CMS/ScC.11/Doc.1 CMS/ScC.11/Doc.2.1	
<p>3. Rapport sur les activités entre les sessions</p> <p>(a) Présidence Le Président fera un bref rapport sur les activités du Conseil depuis la 10ème réunion (Edimbourg, mai 2001). <i>Résultat escompté</i> : Le Conseil prendra note du rapport du Président.</p> <p>(b) Secrétariat Le Secrétariat fera un rapport oral comportant des renseignements sur les nouvelles Parties, sur des changements dans le personnel du Secrétariat, sur les Accords de la CMS et autres questions concernant le Conseil scientifique. <i>Résultat escompté</i> : Le Conseil prendra note du rapport du Secrétariat.</p> <p>(c) Conseillers Les Conseillers chargés de suivre les travaux d'autres conventions feront un rapport sur les développements relatifs à la CMS comme suit : Dr Beudels (CDB SBSTTA) et Dr Perrin (CBI). En raison de l'absence temporaire d'un conseiller de liaison pour la Convention Ramsar, on espère qu'un observateur du Bureau Ramsar fera un rapport sur les développements pertinents au titre de cette Convention. La réunion sera invitée à envisager de renouveler les liaisons existantes ou à rechercher des remplacements en fonction des besoins. Il est proposé de rechercher de nouveaux conseillers de liaison pour les conventions/programmes suivants : Ramsar, CITES, UNESCO-MAB, Convention sur le Patrimoine mondial. <i>Résultats escomptés</i> : Le Conseil notera le rapport des Conseillers. Remplacement/identification possible de nouveaux conseillers de liaison.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.5.3	

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>4. Tâches du Conseil scientifique découlant notamment de résolutions, de recommandations et d'autres décisions de la Conférence des Parties</p> <p>4.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Rés. 3.2, 4.2, 5.1 et 6.1)</p> <p>Il est envisagé que les travaux du Conseil au titre de ce point soient organisés en groupes de travail taxonomiques. Les correspondants des espèces fourniront une brève mise à jour sur la situation des espèces, notamment en ce qui concerne les activités de la CMS. Toute résolution/recommandation pertinente sera prise en considération pour chaque espèce/groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mammifères terrestres</u> Ongulés sahélo-sahariens (<i>Roseline Beudels</i>) (voir Recommandation 6.3 de COP6). Gorille de montagne (<i>Roseline Beudels</i>). Cerf des Andes méridionales (<i>Roberto Schlatter</i>). • <u>Mammifères aquatiques</u> Dauphin franciscana, loutre de mer, loutre du Chili (<i>Roberto Schlatter</i>) • <u>Oiseaux</u> Grue de Sibérie (<i>Secrétariat</i>). Flamants des Andes (<i>Roberto Schlatter</i>). Oie des Andes à tête rousse (<i>Daniel Blanco</i>). Oie naine (?). Outarde houbara (<i>Hany Tatwany</i>). Grande outarde (<i>Attila Bankovics</i>). Courlis à bec grêle, faucon crécerellette (<i>Pierre Devillers</i>). Phragmite aquatique, fuligule nyroca, érismaure à tête blanche (<i>Mike Moser</i>). Râle à miroir, hirondelle bleue (<i>Peter Botha</i>). Manchot de Humboldt (<i>Acero Villanes</i>). • <u>Reptiles</u> Tortues marines (<i>Colin Limpus</i>). <p>Les Conseillers sont invités à soumettre à l'avance et par écrit leurs rapports au Secrétariat. A titre indicatif, les rapports ne doivent pas dépasser deux pages et doivent porter essentiellement sur (i) l'état actuel des espèces et les tendances, (ii) les menaces existantes et leurs variations éventuelles récentes, (iii) les progrès des initiatives en matière de conservation entreprises depuis le dernier rapport (y-compris les changements dans la situation de la protection juridique) et (iv) les mesures urgentes éventuelles nécessaires. Un nombre limité de rapports compilés par le CMSC à la demande du Secrétariat sera également diffusé. Des recommandations pour des mesures de suivi seront envisagées ainsi que des changements possibles en ce qui concerne les correspondants pour des espèces bénéficiant de "mesures concertées". Il y aura lieu d'identifier des correspondants pour l'oie naine et la phragmite aquatique.</p> <p>En référence à la recommandation pertinente de ScC.10 (rapport ScC.10, page 10), le format d'un rapport destiné à la mise à jour périodique des Parties sur l'état de conservation des espèces de l'Annexe I fera l'objet d'un débat. Un projet de format sera proposé par le Secrétariat comme base de travail pour la réunion.</p> <p>Les critères pour la (future) identification d'espèces à proposer à la COP pour des actions concertées seront débattus et arrêtés, sur la base desquels de nouvelles espèces éventuelles à indiquer à COP7 pour des actions concertées seront identifiées. Résultats escomptés : Le Conseil prend note des rapports oraux/écrits. Des recommandations sur la poursuite de l'application de mesures concertées. Un accord sur le format du rapport périodique. Des critères pour l'identification d'espèces pouvant bénéficier de "mesures concertées" et des propositions éventuelles de nouvelles espèces pour examen à la COP7.</p>	<p>CMS/ScC.11/Doc.3</p>	

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>4.2 Mesures de coopération pour les espèces de l'Annexe II (voir Recommandations 5.2 et 6.2)</p> <p>Il est envisagé que les travaux du Conseil au titre de ce point soient organisés par groupes de travail taxonomiques. Les correspondants des espèces fourniront une brève mise à jour sur la situation des espèces en rapport notamment avec les activités de la CMS. Toute résolution/recommandation pertinente fera l'objet d'un examen pour chaque espèce/groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Mammifères terrestres</u> : Eléphant d'Afrique (<i>Pierre Pfeffer et Roseline Beudels</i>) ● <u>Mammifères aquatiques</u> : Dauphins d'Amérique du Sud (<i>Roberto Schlatter</i>) ● <u>Oiseaux</u> : Râle des genêts (<i>Colin Galbraith</i>). Caille des blés (<i>Pierre Devillers</i>). Cygne à cou noir (<i>Roberto Schlatter</i>). Albatros et pétrels (<i>Barry Baker</i>). Manchot d'Afrique (<i>Peter Botha</i>) ● <u>Poissons</u> : Requin baleine (<i>Carlo Custodio</i>). Esturgeons et Paddle fishes (<i>Rainer Blanke</i>). <p>Les Conseillers sont invités à soumettre à l'avance et par écrit leurs rapports au Secrétariat. A titre indicatif, les rapports ne doivent pas dépasser deux pages et doivent porter essentiellement sur (i) l'état actuel des espèces et les tendances, (ii) les menaces existantes et leurs variations éventuelles récentes, (iii) les progrès des initiatives en matière de conservation entreprises depuis le dernier rapport (y-compris les changements dans la situation de la protection juridique) et (iv) les mesures urgentes éventuelles nécessaires. Les rapports écrits reçus avant la réunion auront été diffusés. Des recommandations pour des mesures de suivi seront envisagées ainsi que des changements possibles en ce qui concerne les correspondants pour des espèces bénéficiant de "mesures de coopération". Un débat général est escompté sur l'application jusqu'à présent de cet outil, sur des propositions concernant la façon d'améliorer son efficacité et d'assurer des mesures de suivi. Les critères pour la (future) identification d'espèces à proposer à la COP pour des mesures de coopération seront débattus et arrêtés, sur la base desquels de nouvelles espèces éventuelles à indiquer à COP7 pour des mesures de coopération seront identifiées. Résultats escomptés : Le Conseil prend note des rapports oraux/écrits. Des directives générales et des recommandations spécifiques sur la poursuite de l'application de mesures de coopération. Des critères pour l'identification d'espèces susceptibles de bénéficier de mesures de coopération et des propositions éventuelles de nouvelles espèces pour examen par COP7.</p>	CMS/ScC.11/Doc.4	
<p>4.3 Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)</p> <p>(a) Résolution 6.2 : Prises accidentelles</p> <p>La réunion examinera les progrès accomplis au titre de ce point depuis la 10^{ème} réunion et examinera des recommandations éventuelles à la COP à cet égard. Les documents pertinents reçus avant la réunion auront été diffusés. Résultat escompté : Un apport possible à une recommandation de la COP sur l'application de la Rés. 6.2.</p>		

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>(b) Résolution 6.4 : Plan stratégique pour 2000-2005 Le Conseil scientifique se voit attribuer un rôle afin d'atteindre les objectifs identifiés dans le Plan stratégique et les activités connexes, et il est prié de faire rapport à COP7 sur les progrès accomplis. La réunion sera saisie d'un examen de l'application du Plan stratégique préparé par le Secrétariat. Résultat escompté : Des recommandations à la COP sur la poursuite de l'application du Plan stratégique.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf.7.10</p>	
<p>(c) Indicateurs de performance (en rapport avec la Résolution 6.4) Il est proposé que le groupe de travail des indicateurs, créé par le Conseil scientifique et établi pendant ScC.10, continue ses travaux pendant la réunion dans le but de poursuivre l'élaboration du document dont le projet a été rédigé par le groupe pendant ScC.10 (rapport ScC.10, para. 96-103 et Annexe 4). Résultat escompté : Une série d'indicateurs plus élaborés.</p>	<p>CMS/ScC11/Inf.1</p>	
<p>(d) Résolution 6.5 : Plan de gestion de l'information et rapports nationaux Le Secrétariat fera rapport sur l'évolution de la définition d'un format de rapport révisé pour les rapports nationaux et d'une synthèse des rapports nationaux des précédentes COP. La réunion sera invitée à examiner le format de rapports révisé et à faire des suggestions pour son amélioration. Résultat escompté : Une recommandation du Conseil à la COP pour la poursuite de l'élaboration et la finalisation du format de rapports.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf.7.6</p>	
<p>(e) Autres résolutions et recommandations en cours d'élaboration Résolutions/recommandations éventuelles à examiner par COP7, lesquelles nécessitent un avis du Conseil scientifique et n'ont pas été examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le seront ici. Résultat escompté : Un apport pour rédiger des résolutions de la COP.</p>		
<p>5. Examen du <i>modus operandi</i> du Conseil scientifique de la CMS La réunion devrait débattre de la révision possible de son <i>modus operandi</i>. La réunion sera saisie d'un document pour le débat rédigé par le Président. La création d'un groupe de travail <i>ad hoc</i> sur le sujet, ou l'étude du sujet par le groupe de travail existant déjà sur les indicateurs de performance, fera l'objet d'un examen. Résultats escomptés : Selon les progrès accomplis dans l'examen de ce point, des mécanismes révisés convenus pour le fonctionnement du Conseil, des termes de référence convenues pour les Conseillers scientifiques dans différentes capacités, la révision du règlement intérieur du Conseil.</p>	<p>CMS/ScC11/Doc.5 ScC.11/Inf. 3</p>	

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>6. Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention</p> <p>(a) Conséquences pour la CMS des nouvelles catégories et des nouveaux critères concernant la Liste Rouge de l'UICN Avant d'examiner les propositions d'amendement des Annexes, la réunion sera invitée à se pencher sur l'évolution de la Liste Rouge de l'UICN dans la mesure où elle se rapporte à la Résolution 5.3 de la CMS. La réunion sera saisie d'une note préparée par le Président conjointement avec d'autres Conseillers. <i>Résultats escomptés</i> : La clarification des relations entre la Liste Rouge de l'UICN et l'inscription d'espèces dans les Annexes de la CMS et l'établissement de priorités en faveur d'espèces pour des mesures dans le cadre de la Convention.</p>	<p>CMS/ScC11/Doc.6 CMS/ScC11/Inf.4</p>	
<p>(b) Discussion et évaluation de propositions Il est envisagé que les travaux du Conseil au titre de ce point soient organisés par groupes de travail taxonomiques. La réunion sera saisie de propositions soumises par neuf Parties à la CMS et concernant l'inscription dans les Annexes I et/ou II de la Convention d'un total de 36 espèces. Les conseillers scientifiques sont invités à fournir un avis sur les mérites de ces propositions.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf.7.12 UNEP/CMS/Conf.7.12 Annexe</p>	
<p>(c) Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties La réunion devrait faire des recommandations à la COP sur l'inscription possible dans les Annexes de la CMS des espèces proposées. <i>Résultat escompté</i> : Une recommandation à la COP sur l'acceptation ou le rejet de propositions d'inscription.</p>		
<p>7. Examen et approbation de la liste des Etats de l'aire de répartition pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS Un projet de liste des Etats de l'aire de répartition des espèces migratrices inscrites dans les Annexes de la CMS avait été transmis à tous les Conseillers en juin/juillet 2002. La réunion sera saisie d'une nouvelle version de la liste, revue sur la base des commentaires reçus des Conseillers et des renseignements fournis par les Parties dans leurs rapports nationaux. Le Conseil devrait améliorer encore la liste là où c'est nécessaire et la finaliser. <i>Résultat escompté</i> : L'approbation de la liste par le Conseil.</p>	<p>UNEP/CMS/Inf.7.2</p>	

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>8. Progrès sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique</p> <p>8.1 Nouveaux Accords possibles La réunion sera saisie d'une étude de faisabilité sur l'élaboration de nouveaux Accords régionaux sur les chauve-souris. Cette étude devrait être présentée à la réunion par son auteur, Mr Tony Hutson. D'autres taxons/domaines, dont la réunion devrait examiner l'opportunité et la faisabilité de développement d'accords de la CMS, comprennent (sans s'y limiter nécessairement) : - les petits cétacés et les lamantins de l'Afrique de l'Ouest ; - les petits cétacés du sud-est asiatique ; - les tortues marines de l'océan Pacifique ; - les oiseaux d'eau migrateurs de l'itinéraire aérien Asie centrale-Inde (CAIF). Résultat escompté : Un avis du Conseil sur le développement possible des Accords sus-mentionnés et, si possible, d'autres encore.</p>	CMS/ScC.11/Doc.7	
<p>8.2 Petits projets financés par la CMS (a) Rapport d'avancement des travaux par le Secrétariat sur les projets achevés et en cours Le Secrétariat et, le cas échéant, les Conseillers à titre individuel fourniront un aperçu de l'état des projets en cours ou récemment achevés.</p>	CMS/ScC.11/Doc.8	
<p>(b) Procédures pour l'élaboration et la soumission de projets La réunion sera saisie d'un projet de lignes directrices pour la préparation et la soumission de propositions de projets. Le Conseil devrait examiner ces lignes directrices et les finaliser comme il convient. Résultat escompté : Des lignes directrices approuvées</p>	CMS/ScC.11/Doc.9	
<p>(c) Nouvelles propositions de projets La réunion procédera à l'examen de propositions concernant les projets de conservation/recherche susceptibles d'être financés par le Fonds d'affectation spécial de la CMS. Les Conseillers sont invités à envoyer au Secrétariat bien avant la réunion toute proposition écrite qu'ils pourraient avoir reçue ou rédigée eux-mêmes. Les propositions écrites reçues avant la réunion auront été diffusées. La réunion sera priée d'examiner et d'attribuer des priorités aux propositions. Le cas échéant, des groupes de travail ad hoc seront créés à cet effet. Résultat escompté : Une recommandation par le Conseil sur les projets susceptibles d'être financés et leur degré de priorité.</p>	CMS/ScC.11/Doc.10	

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>8.3 Registre mondial des espèces migratrices (GROMS) Le point fera l'objet d'une présentation par le Conseiller allemand, suivie, sur demande, d'une présentation du GROMS et de sa récente évolution par le Dr Klaus Riede, directeur du projet. La réunion sera invitée à procéder à l'examen des progrès accomplis dans l'évolution du GROMS et à exprimer ses vues à la COP sur une proposition pour la poursuite de cette initiative. Résultat escompté : Un avis du Conseil à la COP sur la proposition pour la poursuite et l'évolution à venir du GROMS.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf. 7.7 UNEP/CMS/Inf.7xxx</p>	
<p>8.4 Obstacles artificiels aux migrations et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats avec une attention particulière pour les barrages et les éoliennes au large des côtes La réunion devrait examiner les progrès éventuels dans l'étude de ces problèmes par les Conseillers. Notamment, un document sur l'impact des éoliennes au large des côtes et des barrages devrait être soumis à la réunion par les Conseillers de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni (rapport ScC.10, para. 139). La réunion devrait également examiner des projets de Résolution de la COP sur (1) l'évaluation de l'impact sur l'environnement, (2) les éoliennes au large des côtes et (3) la prévention de l'électrocution des oiseaux sur les lignes électriques, et fournir au besoin des éléments en la matière. Résultat escompté : Des apports pour la rédaction des résolutions de la COP.</p>		
<p>8.5 Directives sur la télémétrie par satellite des oiseaux migrateurs Un rapport à ce sujet a été préparé et présenté à ScC.10 par le groupe de travail du Conseil scientifique sur la poursuite par satellite (rapport ScC.10, para. 157 et Annexe 6). Les progrès dans l'examen de cette question par le groupe de travail seront présentés par le Dr Colin Limpus, Président du groupe. Le développement possible des directives par le groupe de travail en marge de la réunion fera l'objet d'un examen. Résultat escompté : La réunion met la dernière main aux directives et les approuve, comme il convient.</p>	<p>CMS/ScC11/Inf.1</p>	
<p>8.6 Incidence du changement de climat sur les espèces migratrices Les actions du Conseil scientifique concernant cette question seront débattues en se référant à la Recommandation 5.5.</p>		
<p>8.7 Mise à jour des Annexes de la CMS comme conséquence de modifications dans la taxonomie des espèces La réunion sera priée de clarifier la question de l'inscription contemporaine à l'Annexe II de <i>Procellaria aequinoctialis</i> et <i>Procellaria aequinoctialis conspicillata</i>. Résultat escompté : La décision du Conseil sur la façon d'inscrire les deux taxons à l'Annexe II.</p>	<p>CMS/ScC11/Doc.11</p>	

Point de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>9. Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales Le Secrétariat fera rapport sur les progrès accomplis dans l'application de Mémoires de coopération et de Programmes de travail communs déjà en place avec les OIG et ONG compétentes, et dans l'élaboration de nouveaux. Le Conseil sera invité à débattre de sa contribution possible à la réalisation éventuelle de ces programmes. Notamment les implications pour le Conseil scientifique d'un programme de travail conjoint établi entre la CMS et la Convention sur la diversité biologique (CDB) seront mises en évidence. Résultat escompté : La réunion prendra note du rôle du Conseil dans la réalisation du programme de travail conjoint avec la CDB et fera éventuellement des suggestions sur la réalisation d'activités pertinentes.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf.7.11 CMS/ScC11/Doc.12</p>	
<p>10. Election Une élection pour les postes de Président et de Vice-Président aura lieu. Dans des contacts officieux avec le Secrétariat, le Président actuel a indiqué qu'il serait disponible pour poursuivre son mandat au cours de la prochaine période triennale, si tel est le souhait du Conseil et sous réserve de la confirmation de la poursuite du soutien du Gouvernement britannique. Les autres candidats potentiels sont invités à manifester leur intérêt au Secrétariat avant la fin du mois d'août.</p>		
<p>11. Date et lieu de la 12ème réunion du Conseil scientifique Des propositions/offres possibles des Gouvernements pour accueillir la 12ème réunion du Conseil scientifique seront examinées. Un bref document sur les implications techniques, organisationnelles et financières relatives à l'accueil de la réunion sera préparé par le Secrétariat.</p>	<p>CMS/ScC11/Doc.13</p>	
<p>12. Questions diverses Toute autre question non abordée dans l'ordre du jour peut être soulevée au titre de ce point.</p>		
<p>13. Clôture de la réunion La réunion devrait être close le mardi 17 septembre à 13 heures au plus tard.</p>		